

## De Proudhon à Pétain, le parcours européen de Jean Hennessy<sup>1</sup>

Cognac et idée européenne ! Le cas trop célèbre de Jean Monnet a éclipsé d'autres exemples qui méritent pourtant d'être regardés de plus près, en particulier celui de la famille Hennessy, propriétaire d'une prestigieuse maison de cognacs, et dont certains membres se sont illustrés dans le combat pro-européen dans l'entre-deux-guerres. Ainsi James Hennessy (1867-1945), qui milita au sein du Comité français de l'Union douanière européenne, mais surtout son frère cadet, Jean Hennessy (1874-1944), qui fera plus particulièrement l'objet de cette étude.

Louise Weiss nous a brossé de ce dernier un portrait particulièrement peu flatteur l'accusant de ne connaître de l'Europe que « les propriétaires de yachts, les joueurs de polo et les marchands de fine »<sup>2</sup>. Jean Hennessy ne mérite-t-il pas mieux que ce jugement sévère ?

L'homme était incontestablement fortuné et ne rechignait pas à afficher sa richesse, possédant notamment un luxueux hôtel particulier rue Bassano, où il recevait ses visiteurs, selon un témoignage de l'époque, dans un cabinet de travail décoré de « magnifiques tapisseries » et de « tableaux de maîtres resplendiss[ant] de l'éclat émouvant des chefs-d'œuvre »<sup>3</sup>.

Mais plus qu'aux affaires de cognac, Jean Hennessy s'intéressait à la presse, finançant notamment deux grands titres de l'entre-deux-guerres, *L'Œuvre* et *Le Quotidien*. Surtout, il s'était lancé dès le début du siècle dans un parcours politique pour le moins sinueux. Parti de la droite conservatrice, il opéra au début des années vingt un rapprochement vers le centre-gauche, se faisant élire en 1924 sur une liste du Cartel des Gauches. Mais dès 1926, il

---

<sup>1</sup> Communication présentée le 8 novembre 2001 lors du colloque international de Cergy-Pontoise, « Milieux, réseaux, et personnalités porteurs de projets d'unité européenne » (8-9 novembre 2001), et publiée dans Gérard Bossuat (dir.), *Inventer l'Europe, Histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs de l'unité européenne*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2003, p. 111-123.

<sup>2</sup> WEISS L., *Mémoires d'une européenne*, Paris, Payot, 1969, tome 2 : 1919-1934, p. 65.

<sup>3</sup> DUTHIL R. , « Avant les élections du 1er mai, chez M. Jean Hennessy, Ambassadeur de France », *Le Quotidien*, avril 1932.

dérivait vers la droite, devenant notamment ministre de l’Agriculture sous Poincaré, Briand et Tardieu. Battu aux élections législatives de 1932, il donna alors dans l’antiparlementarisme et fonda en 1933 le Parti social-national, qui se voulait le « Parti de l’Ordre » et de la « rénovation française », et qui ne penchait « ni vers la droite ni vers la gauche »<sup>4</sup> !

Le parti social-national fut un échec, et en 1936, Jean Hennessy réintégra le jeu parlementaire en se faisant élire député de Nice. Sa participation aux travaux de la Chambre se révéla à cette époque presque nulle, mais il manifesta toutefois dans les heures tragiques de juillet 1940 son attachement à la République en refusant de voter les pleins pouvoirs à Pétain, certainement beaucoup par hostilité à Laval.

Mais au-delà de ce parcours politique fluctuant domine un engagement invariable au service d’idées qu’il s’emploie à défendre avec constance et opiniâtreté, au premier rang desquelles figure le combat fédéraliste, tant à l’échelon international, par un projet sans cesse répété de Fédération européenne, prélude à un fédéralisme mondial, qu’à l’échelon français, par une adhésion jamais démentie au régionalisme.

## **De la Charente à Genève : parcours d’un fédéraliste**

### ***L’engagement régionaliste***

Né en 1874, Jean Hennessy appartient à la « génération » décrite par Henry de Jouvenel, celle des « hommes qui eurent de vingt à vingt-cinq ans aux alentours de 1900 »<sup>5</sup>, donc nés au lendemain de la défaite de 1870, un peu désabusés et désenchantés, mais pour certains d’entre eux acquis aux idées de modernisation de la France, et notamment aux théories du fédéralisme économique et du régionalisme.

C’est ainsi que Jean Hennessy fonde en 1911 la Ligue de représentation professionnelle et de l’action régionaliste. Il prononce alors de très nombreux discours – tant à la tribune de la Chambre (il a été élu député en 1910) que dans le cadre de conférences publiques – sur la nécessité de régionaliser la France en supprimant les départements et d’élire au sein de ces

---

<sup>4</sup> « Suivez le parti social-national », *À nous, Français !*, 19 novembre 1934, p. 1.

<sup>5</sup> Cité par MANIGAND C., *Henry de Jouvenel*, Limoges, Pulim, 2000, p. 38.

nouvelles circonscriptions des assemblées sur la base de listes professionnelles (agriculteurs, commerçants, industriels, professions libérales, fonctionnaires, etc.). Il dépose un projet de loi en ce sens le 13 mai 1913, mais sans succès.

S'il n'est, à ce stade, nullement question de fédéralisme européen, il est toutefois important de noter l'adhésion de Jean Hennessy aux théories du régionalisme, car le député de la Charente considérera par la suite les deux logiques de régionalisation de la France et d'organisation du continent européen comme répondant à l'application d'un même principe : le « principe fédératif » inspiré par Proudhon et qu'il fait sien.

### ***Combats des temps de guerre***

La première guerre mondiale introduit brutalement la dimension internationale dans la réflexion de Jean Hennessy, même si le problème du régionalisme ne disparaît pas de ses pensées comme on va le voir.

En 1914, âgé de 40 ans, il part au front comme lieutenant de dragons, puis très rapidement, en raison de sa connaissance de la langue anglaise, il fait partie de la mission militaire française auprès des armées britanniques et il est nommé capitaine.

Retournant périodiquement siéger à la Chambre, il propose en avril 1915 un projet de loi de 133 articles « tendant à la décentralisation administrative et à la représentation des intérêts économiques par la suppression des départements, la constitution de régions et l'élection d'assemblées régionales ». Si, une nouvelle fois, ce projet n'aboutit pas, le député de la Charente réussit néanmoins à faire adopter, le 31 octobre 1915, un projet de création de conseils économiques consultatifs par régions militaires. Mais une nouvelle proposition en date du 29 février 1916, concernant la création de dix-huit conseils économiques régionaux échoue de nouveau.

Plus important pour nous, il se bat dès 1915 en faveur de la constitution d'un état-major interallié. L'idée est particulièrement difficile à faire aboutir, mais cela ne refroidit nullement Hennessy, qui revient régulièrement à la charge, comme en témoigne ce discours qu'il prononce à la tribune de la Chambre des députés en novembre 1917 :

« Je sais qu'il est difficile pour des hommes comme nous, pour des Européens, qui vivons sur des conceptions ataviques de souveraineté nationale imprimées

par notre cerveau, d'adopter sans effort ces idées. La France centralisée, nationalement formée, redoute toutes les conceptions fédéralistes. [...] Toutefois, messieurs, je prétends que, si nous ne cherchons pas à réaliser cette unité, la situation deviendra épouvantablement grave »<sup>6</sup>.

### ***L'apôtre d'une Société des Nations***

À la même époque, Jean Hennessy s'intéresse de près à la question d'une future Société des Nations qui permettrait d'empêcher tout retour à un pareil cataclysme entre les nations du vieux continent.

Ce combat pour la SDN, il le considère comme le prolongement de son action régionaliste, et c'est dans le cadre de la Ligue d'action régionaliste qu'il préside toujours, que sont organisées des réunions sur le projet de Société des Nations, notamment en juillet 1917 et février-mars 1918. Il fait également campagne sur ce même thème dans *L'Œuvre*, journal qu'il subventionne.

Éprouvant cependant le besoin de créer un outil de propagande plus adapté, il fonde, le 24 mai 1918, la « Société Proudhon » ou « Société d'études et d'action fédéralistes » qui prend bientôt le nom de « Ligue pour l'organisation de la Société des Nations ». Hennessy multiplie alors les réunions et les conférences sur le thème de la Société des Nations, à Paris comme en province.

Mais ses conceptions se démarquent assez nettement des idées du président Wilson. Le 1<sup>er</sup> mai 1919, il s'exclame ainsi dans le *Progrès civique* :

« Si nous ne faisons pas la vraie société des nations, la France est perdue »<sup>7</sup>.

La vraie Société des Nations ce n'est pas la « société de gouvernements » proposée par Wilson et la Conférence de la paix, mais c'est une « société de peuples » qui ne « ne doit pas sauvegarder les souverainetés nationales, mais les fondre pour des fins supérieures, utiles à

---

<sup>6</sup> *Annales de l'Assemblée nationale, Débats*, séance du 20 novembre 1917, intervention de Jean Hennessy sur la constitution d'un état-major interallié, p. 3059.

<sup>7</sup> HENNESSY J., « Si nous ne faisons pas la vraie société des nations, la France est perdue », *Progrès civique*, 1<sup>er</sup> mai 1919, p. 19.

toute l'humanité »<sup>8</sup>. Hennessy préconise donc « la création d'une vaste république fédérative », en application de la doctrine de Proudhon.

La confédération entrevue par Hennessy posséderait un pouvoir législatif « chargé d'étudier et de voter les lois nécessaires au maintien de la paix mondiale », un pouvoir judiciaire « auquel les nations soumettraient leurs différends » et un pouvoir exécutif « qui surveillerait l'exécution des lois et appliquerait les sanctions<sup>9</sup> ».

L'autorité de Jean Hennessy en matière de Société des Nations est désormais reconnue. C'est ainsi qu'il fait partie de la délégation française qui participe à la première assemblée de la Société des Nations à Genève en 1920, en compagnie de René Viviani, Léon Bourgeois et Gabriel Hanotaux.

Au sein du militantisme « genevois », Jean Hennessy se voit également décerner une place de premier plan, à la vice-présidence, puis à la présidence de la Fédération française des associations pour la SDN, organisme qui tente de fédérer la plupart des organisations de soutien à l'institution de Genève.

## **Combats pour une Europe fédérée**

### ***Un précurseur du régionalisme européen***

Comment cet apôtre de la SDN en vient-il à défendre l'idée d'une Fédération européenne qui peut paraître en opposition avec l'idée de société universelle des nations ?

En la matière, sa religion est faite dès le refus du Sénat américain de ratifier le traité de Versailles, tuant dans l'œuf l'idée d'une Société des Nations universelle. C'est ainsi que dès 1920, Hennessy prend acte qu'à vouloir « créer une Société des Nations trop vaste et trop grande [...] on a visé trop haut »<sup>10</sup>. Désormais il consacre toute son énergie à la constitution d'une Société des Nations européenne. Il est ainsi, en 1920, le premier député français à exprimer devant le Parlement des convictions ouvertement européennes :

---

<sup>8</sup> *Idem.*

<sup>9</sup> Rapport du Commissaire spécial des chemins de fer, du port et de l'émigration de Bordeaux au préfet de la Gironde, daté du 19 Février 1919 et portant sur une Conférence sur la Société des Nations organisée par Jean Hennessy.

<sup>10</sup> *Annales de l'Assemblée nationale, Débats*, Séance du 27 mars 1920, p. 598-99.

« Il faut, pour le moment, écarter l'espoir de faire une Société des Nations intercontinentale et nous préoccuper de constituer rapidement une Société des Nations européenne »<sup>11</sup>.

Pour lui, il ne s'agit pas d'un reniement, car la société mondiale des nations reste l'idéal vers lequel il faut tendre, mais qu'on ne pourra réaliser que « par étapes » :

« La Fédération européenne précède nécessairement la Fédération universelle »<sup>12</sup>.

Pour se faire bien comprendre, il utilise une métaphore architecturale empruntée à l'Égypte antique :

« Lorsque les architectes de l'ancienne Égypte construisaient les grands temples, ils assemblaient les dalles de la toiture sur des terres amoncelées, puis, la dégageant progressivement, ils plaçaient sous le toit de massives colonnes, dont les assises reposaient sur le sol ferme. Or nous avons, comme eux, construit d'abord le haut de l'édifice : 'la Société des Nations mondiale', il nous reste à glisser dessous de solides colonnes susceptibles de les porter. Ces colonnes sont les Sociétés des Nations continentales. La plus utile de toutes est la Société des Nations du continent européen »<sup>13</sup>.

Ces « colonnes » - ou fédérations primaires -, Hennessy en compte cinq :

« Une Fédération de l'Europe occidentale, une Fédération des États provenant du démembrement de l'Empire russe, une Fédération chinoise, une Fédération sud-américaine, une Fédération nord américaine »<sup>14</sup>.

### ***Pour une Europe fédérale***

Ces convictions européennes ne quittent plus désormais le député Hennessy qui les diffuse au sein de la Ligue de la République dont il préside la commission des affaires extérieures, ou auprès de ses électeurs de la Charente, comme en témoigne la profession de foi de la liste du Cartel des Gauches qu'il conduit en 1924 :

« Nous voulons que la Société des Nations, démocratisée et élargie, comprenne à sa base une Fédération européenne. Nous voulons qu'elle soit munie d'une force de sanction, véritable gendarmerie internationale »<sup>15</sup>.

Pour Jean Hennessy, en effet, ce sont bien d'abord des préoccupations de sécurité et de paix qui militent pour la constitution d'une Fédération européenne. Ainsi l'article X du Pacte

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 599.

<sup>12</sup> HENNESSY J., « Démocrates de tous les pays : unissez-vous », *Progrès civique*, 15 avril 1922, p. 17.

<sup>13</sup> HENNESSY J., « Les promesses magnifiques de la Société des Nations européenne », *L'Œuvre*, 28 Février 1924, p. 1.

<sup>14</sup> HENNESSY J., « La paix rendue aux peuples par les fédérations primaires », *Progrès civique*, 19 février 1921, p. 20.

<sup>15</sup> Cité par PIGNOUX J.-M., *Jean Hennessy, homme politique de la IIIe République*, IEP, 1983, p. 97.

de la SDN (qui prévoit la solidarité des membres de la SDN en cas de l'agression de l'un d'entre eux) serait appliqué « avec plus de précision » dans le cadre d'une SDN purement européenne<sup>16</sup>. Surtout que les fédérations ont des vertus éminemment pacificatrices sur leurs membres :

« Même temporairement divisés par une lutte fratricide, une fédération peut aisément trouver, en vue d'un règlement intérieur des litiges des Confédérés, une solution heureuse, qui, finalement, consolide sa force interne et resserre l'union des États qui la composent. À l'intérieur d'une Fédération, l'honneur national n'est pas engagé et ne détermine pas les actes : si vives que soient les dissensions, vainqueurs et vaincus peuvent, dès le lendemain des hostilités, reformer leur union à des conditions égales<sup>17</sup> ».

Comme beaucoup de ses contemporains Hennessy a sous les yeux le cas des États-Unis d'Amérique, qu'il n'hésite pas à prendre comme exemple démontrant la justesse de ses propos :

« Allez dire à ces 120 millions d'hommes qu'au moindre différend entre eux, ils devront en venir aux mains, se massacrer, anéantir tous les espoirs des générations nouvelles ; ils ne vous comprendront même pas ! Alors nous, Européens, pourquoi poursuivre des luttes vaines, user notre force, notre science à nous entretuer ? »<sup>18</sup>

Deuxième série de raisons qui appellent la constitution d'une Fédération européenne, et cette fois l'homme politique cède la place à l'homme d'affaires, c'est la situation économique du vieux continent, plus que jamais morcelé par l'apparition de milliers de kilomètres de nouvelles frontières depuis les traités de paix, alors que l'évolution économique mondiale commanderait des marchés de plus en plus vastes. Hennessy milite vivement pour une division internationale du travail accompagnant une indispensable rationalisation de l'économie européenne :

« Dans les unités douanières restreintes qui nous entravent, il est impossible de faire que chaque pays se spécialise comme il le doit et que la production soit bien ordonnée. Dans une société des nations européenne bien organisée, des conventions pourraient remédier à cet état de choses »<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> Archives de la Société des Nations déposées à la Bibliothèque des Nations-Unies (Genève), carton 93, Discours de Jean Hennessy sur « La Société des Nations et l'Europe », prononcé le 2 juillet 1924 au Palais de la Mutualité de Lyon.

<sup>17</sup> HENNESSY J., *L'Europe fédérale, Aspirations et réalités*, Paris, 1927, p. VI.

<sup>18</sup> CARDINNE-PETIT R., « Déjà en 1917, M. Jean Hennessy avait préconisé une Fédération européenne », *Le Quotidien*, 11 décembre 1929, p. 1.

<sup>19</sup> *Annales de la Chambre des députés, Débats*, séance du 27 mars 1920, p. 600.

Et Hennessy entrevoit déjà le mariage du fer français et du charbon des « empires centraux », car « dans l'avenir, le fer attirera le charbon comme l'aimant attire l'acier. Par conséquent, nos besoins économiques nous portent à organiser une Europe constituée. »<sup>20</sup>

Quel doit être le modèle de cette future Fédération européenne ? Hennessy puise ses références intellectuelles chez Proudhon qui est depuis toujours son maître à penser en matière de fédéralisme, et dont il aime à citer la formule suivante :

« Le XX<sup>e</sup> siècle ouvrira l'ère des fédérations ou l'humanité recommencera un purgatoire de mille ans »<sup>21</sup>.

Hennessy s'inspire aussi beaucoup de l'exemple des Suisses qui « ont su créer parmi les représentants de trois races différentes une volonté nationale unique, preuve certaine que le lien géographique peut contribuer à fonder de solides fédérations ! »<sup>22</sup>. Il faut dire qu'il connaît bien la Suisse, car il a été quatre ans ambassadeur de France auprès de la Confédération helvétique, de 1924 à 1928. Et pour lui, « les événements présents font sentir la nécessité impérieuse de les imiter »<sup>23</sup>.

### ***Le mémorandum Briand***

Aussi Jean Hennessy adhère-t-il chaleureusement à la proposition d'Aristide Briand de créer un « lien fédéral » entre les peuples européens. Il promet de faire « à Genève, tous nos efforts pour appuyer la pensée de M. Briand, si heureusement formulée dans le Mémorandum français », même s'il n'est pas dupe des « obstacles à surmonter » :

« Que de difficultés à vaincre avant de pouvoir unir par un lien fédéral, c'est-à-dire par une convention commune aliénant si peu que ce soit du pouvoir souverain des États, les États souverains d'Europe ! »<sup>24</sup>

Le 17 juillet 1930, il se fait même, dans le cadre d'une communication devant l'Académie diplomatique internationale, l'exégète du Mémorandum français, s'employant à le resituer dans les efforts d'unité européenne depuis l'Empire romain jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, et cherchant à en fournir une explication rigoureuse, quasiment mot à mot. En bon lecteur des

---

<sup>20</sup> *Idem.*

<sup>21</sup> HENNESSY J., « Nécessité d'un fédérateur », in HENNESSY J. et CHARLES-BRUN J., *Le principe fédératif*, Paris, Alcan / PUF, 1940, p. 245.

<sup>22</sup> *L'Europe fédérale, op. cit.*, p. 205.

<sup>23</sup> HENNESSY J., « Pourquoi pas ? », *Le Quotidien*, 28 septembre 1932, p. 1.

<sup>24</sup> HENNESSY J., « Pacte fédéral et sécurité », *Le Quotidien*, mai 1930, p. 1.



auteurs fédéralistes, et en particulier de l'œuvre de Proudhon, il précise que le mot « fédéral » n'est pas utilisé par le gouvernement français dans son sens traditionnel qui implique en principe des abandons de souveraineté, ce à quoi se refusent la France comme tous les gouvernements européens<sup>25</sup>. Ce qui n'empêche pas Hennessy de croire quand même que « les hommes de notre génération, imprégnée de l'esprit philosophique et pacifique qui forme le fond de notre civilisation, trouveront le moyen sinon de supprimer définitivement la guerre, du moins de l'écartier de notre continent en resserrant l'amitié des peuples d'Europe. Tout doit être tenté dans ce sens »<sup>26</sup>.

On sait que les efforts de Briand n'ont pas abouti, et que les années trente verront l'ébranlement dramatique de l'ordre international que Jean Hennessy considérait comme le prélude à une pacification durable du vieux monde. Le déclin irréversible de l'institution genevoise ne pouvait manquer d'inquiéter le député de la Charente qui avait cru en elle, sans toutefois jamais se départir du sens critique.

## **De l'Europe de Briand à l'Europe de Hitler**

### ***Une SDN décevante***

Au début des années trente, Jean Hennessy doit constater « avec tristesse » la « régression » de l'institution genevoise<sup>27</sup> à laquelle on a trop demandé :

« À forcer son moteur, on l'a usée, elle ne tourne plus rond et tous ses engrenages ont pris du jeu. La Conférence du désarmement lui a fait mille fois plus de mal que de bien »<sup>28</sup>.

Jean Hennessy critique désormais sévèrement une SDN devenue « un cercle où l'on disserte devant une nuée de photographes et de reporters, où l'on se fait trop vite une raison de laisser la politique battre en brèche les principes sur lesquels elle fut fondée et où les esprits lassés se satisfont de pâles sophismes »<sup>29</sup>. Bref, elle « perd son autorité dans une

---

<sup>25</sup> *Séances et travaux de l'Académie diplomatique internationale*, octobre-décembre 1930, compte-rendu de la séance du 17 juillet 1930, p. 209.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>27</sup> « Désarmement ? », *Six février*, 4 juin 1934, p. 1.

<sup>28</sup> *Idem.*

<sup>29</sup> HENNESSY J., « Pourquoi pas ? », *art. cit.*, p. 1.

phraséologie décevante, se persuade qu'elle supprime la guerre en n'usant plus ce vocable »<sup>30</sup>.

Si la critique peut être vive à l'occasion, on se rend vite compte que Jean Hennessy n'est pas encore prêt à renier ses premières amours et continue de croire en cette SDN qui « malgré ses échecs [...] reste une grande force internationale »<sup>31</sup>. Si elle n'est pour le moment qu'« une pâle ébauche d'une organisation fédérale », il faut néanmoins « la sauvegarder de tout péril »<sup>32</sup>, et pour ce faire, il faut rechercher « sur des territoires de moindre étendue l'application du principe fédératif »<sup>33</sup>, bref encourager l'avènement d'un régionalisme européen, seul capable de redonner un peu de consistance à une institution bien incapable de se réaliser dans l'universalité.

### ***Repli national et idée européenne***

Cette opinion cède cependant progressivement le pas chez Hennessy à une remise en cause beaucoup plus radicale de ses opinions antérieures. Son départ de la présidence de la Fédération française des Associations pour la S.D.N. en 1933 témoigne de cette nouvelle attitude. Face à une SDN « sans force réelle », qui empêche « d'avoir en elle une confiance absolue » « nos intelligences sont brisées et nos cœurs torturés »<sup>34</sup>. L'échec de la conférence du désarmement et surtout la guerre d'Ethiopie convainquent Hennessy du déclin irréversible de la SDN :

« Vous ne pouvez vous imaginer avec quelle peine dans le cœur je vois crouler la Société des Nations »<sup>35</sup>.

Pour lui, il n'y a plus d'autre alternative qu'un salutaire repli sur soi et son nouveau mot d'ordre est :

« Pas d'obligations, pas d'engagements. Nous ne resterons forts que par nous-mêmes et par notre indépendance diplomatique et militaire »<sup>36</sup>.

---

<sup>30</sup> HENNESSY J., « Ce que pensent les jeunes », *Le Quotidien*, 12 avril 1932, p. 2.

<sup>31</sup> DUTHIL R., « Avant les élections du 1er mai... », *art. cit.*, p. 1.

<sup>32</sup> HENNESSY J., « Le désarmement », *Le Quotidien*, 29 janvier 1932, p. 1.

<sup>33</sup> HENNESSY J., « Pourquoi pas ? », *art. cit.*, p. 1.

<sup>34</sup> HENNESSY J., « La France et la paix », *Le Quotidien*, 14 septembre 1933, p. 1.

<sup>35</sup> HENNESSY J., « 14 Novembre », *À nous Français*, 15 novembre 1935, p. 1.

<sup>36</sup> « En Lorraine, Jean Hennessy fait acclamer les mots d'ordre sociaux-nationaux », *À nous Français*, 22 avril 1935, p. 3

Il est vrai qu'à cette époque, l'ancien député de la Charente, engagé dans l'aventure du Parti social national, a pour principale préoccupation le salut d'une France à la dérive, qui ne peut se rétablir que par une révolution, opérée « dans le calme et dans la dignité<sup>37</sup> », afin « d'imposer l'ordre et l'autorité à un pays qui les a perdus, et de transformer les lois fondamentales de sa constitution quand sa constitution ancienne ne vaut plus ». Hennessy se dit néanmoins attaché « au régime républicain, à la vraie démocratie », ne voulant « d'aucune dictature, ni prolétarienne, ni oligarchique, ni personnelle »<sup>38</sup>.

Le PSN se proclame très nettement anticommuniste et il est ouvertement dirigé contre le rassemblement des forces de gauche, accusé de préparer une « révolution complète, totale, sanglante, génératrice de ruines »<sup>39</sup>.

Et pour Jean Hennessy ce retour aux valeurs nationales n'est nullement incompatible avec son engagement fédéraliste :

« Le fédéral n'abandonne sa souveraineté que partiellement et, pour un objet déterminé, il en abandonne le moins possible. Il conserve à sa nation, à sa patrie, à son pays, la plus grande autonomie compatible avec les besoins modernes »<sup>40</sup>.

Et c'est pourquoi, au cœur des années trente, Hennessy continue de réclamer la création « d'un lien fédéral si ténu soit-il entre les États du continent européen ». Il rappelle que son parti appuiera « des engagements pris en pleine indépendance par les nations européennes pour asseoir une paix européenne sur une convention précise de pacte fédéral librement consenti. Il n'y a, hélas ! pas de choix : ou ce pacte, ou, dans un temps difficile à déterminer, mais pas très éloigné : la guerre ! »<sup>41</sup>

### ***Destin d'un fédéraliste dans l'Europe occupée***

Cette guerre tant redoutée n'ayant finalement pas tardé à survenir, Hennessy reprend le combat fédéraliste avec une ardeur redoublée. En décembre 1939, en pleine « drôle de guerre », il organise une série de leçons au Collège libre des sciences sociales sur « Le

---

<sup>37</sup> « La révolution nécessaire, la révolution redoutable », *À nous Français*, 11 mars 1935, p. 1.

<sup>38</sup> OURS (Paris), Fonds André Lebey, 50 APO 45, Lettre de Jean Hennessy au président Lebrun, 22 janvier 1936.

<sup>39</sup> « La révolution nécessaire, la révolution redoutable », *art. cit.*, p. 1.

<sup>40</sup> HENNESSY J., « Du national à l'international », *Le quotidien*, 18 août 1932, p. 1.

<sup>41</sup> HENNESSY J., « Diplomates modernes », *Journal du Six Février*, 21 mai 1934.

principe fédératif », titre qui fait expressément référence aux théories de Proudhon, car il s'agit bien encore une fois de faire l'apologie de la doctrine du vieux maître.

La SDN se trouve désormais nettement évacuée du débat : si Hennessy se refuse à critiquer ouvertement la SDN devant ses auditeurs, « car il ne faut jamais critiquer d'anciennes amours », il est « contraint de constater qu'elle n'a pas rempli les espoirs que beaucoup d'entre nous avaient placés en elle<sup>42</sup> ».

Ne croyant donc plus à la SDN, Jean Hennessy exhorte les États européens à reconstruire leurs relations sur de nouvelles bases, par l'application du « Principe fédératif<sup>43</sup> », en procédant « par étapes », sans « tenter d'arriver d'emblée à un pacte universel ». Pour le moment, il ne saurait être question d'une « fédération universelle, même pas peut-être [d'une] fédération immédiate de la totalité de l'Europe », mais plutôt d'une « extension de fédérations primaires [...] tandis que leurs voisins, imitant leurs exemples, se fédéreront à leur tour »<sup>44</sup>.

Dans la France occupée, Jean Hennessy poursuit sa réflexion sur le fédéralisme, malgré toute l'ambiguïté qu'il peut y avoir à parler de fédéralisme dans une France pour partie soumise à l'occupation allemande et pour partie livrée à un régime ouvertement collaborateur. Et cette ambiguïté, Hennessy la pousse assez loin, puisque non seulement il poursuit la vente, avec l'autorisation des autorités d'occupation, du texte des conférences organisées par le collège libre des Sciences sociales en décembre 1939 sur le « Principe fédératif », mais il publie également à Paris, début 1942, un nouvel ouvrage intitulé *Diplomatie nouvelle et fédéralisme*. En parcourant ce livre, on s'aperçoit que Jean Hennessy dérape et tient à l'égard de l'Allemagne des propos outrageusement complaisants :

« L'Allemagne n'a pas en 1939, avant d'être attaquée, violé aucun de ses engagements antérieurs ; par conséquent, ce reproche ne peut, comme en 1914 lui être fait. En tout cas, elle n'a pas violé le pacte la première ; à l'est, l'Angleterre et la France lui déclarèrent la guerre<sup>45</sup> ».

En poursuivant la lecture de ce texte de 1942, on y découvre des pages imprégnées de pétainisme bon teint, notamment la reproduction d'une lettre remise le 13 août 1941 au

---

<sup>42</sup> HENNESSY J., CHARLES-BRUN, J., *Le Principe fédératif*, op. cit., p. 24.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>45</sup> HENNESSY J., *Diplomatie nouvelle et fédéralisme*, Paris, Éditions La Caravelle, 1942, p. 140.

Maréchal Pétain dans laquelle Hennessy réaffirme ses idées de toujours, proposant de dépasser les thèses de la collaboration par les principes de la fédération :

« Le rapprochement du peuple allemand et du peuple français [ne peut] résulter que d'une fédération à l'extrémité occidentale du continent Eurasien et Nord Africain. Une collaboration entre deux États seuls est une idée étroite, sans envergure, sans portée pratique de durée et de valeur constructive »<sup>46</sup>.

Après avoir loué « les paroles sages, réfléchies et mesurées »<sup>47</sup> de Pétain, Hennessy définit le rôle de la France dans l'Europe nouvelle :

« Vous l'avez admirablement compris, Monsieur le Maréchal, la France doit donner le signal du fédéralisme ; ce geste, c'est sa défaite momentanée, immédiatement oubliée, c'est la France se souvenant de son influence traditionnelle, reprenant son rôle de grande directrice des peuples. C'est, Monsieur le Maréchal, sous votre impulsive direction, l'heure de la rénovation tant désirée par une génération ardente que la défaite n'a pas effleurée<sup>48</sup> ».

Nous n'avons pas de témoignage sur la manière dont Jean Hennessy a traversé les dernières années de la guerre : on sait simplement qu'il meurt en Suisse (à Lausanne) le 4 novembre 1944 à l'âge 70 ans, achevant un parcours européen dont certains aspects sont certes facilement critiquables, mais dont on ne peut nier la continuité et l'authenticité.

Jean Hennessy doit donc trouver la place qui lui revient au sein des porteurs d'idée européenne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Nul doute qu'il ait contribué à sa façon à l'enracinement des idées régionalistes et européistes au sein d'une petite élite politique et intellectuelle qui aura su les faire fructifier dans l'attente de temps moins troublés.

---

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>48</sup> *Id.*

*Bibliographie sommaire :*

HENNESSY J., « L'Europe et le fédéralisme », in *L'Europe fédéraliste, aspirations et réalités*, Paris, Éditions M. Giard, 1927, p. 188-206.

HENNESSY J. et CHARLES-BRUN J., *Le principe fédératif*, Paris, Alcan / PUF, 1940.

HENNESSY J., *Diplomatie nouvelle et fédéralisme*, Paris, Éditions La Caravelle, 1942.

PIGNOUX J.-M., *Jean Hennessy, homme politique de la III<sup>e</sup> République*, IEP, Paris, 1983.